



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS LA TROISIÈME

Rentrée scolaire : septembre 2026

**Votre enfant est scolarisé(e) dans collège public ou privé sous contrat,
dans une autre académie.**

AFFECTATION OU MAINTIEN EN SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

L'AFFECTATION EST UNE PROCÉDURE INFORMATISÉE

Le chef d'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant effectuera la saisie de ses vœux et de ses notes.

Les résultats et les notifications d'affectation seront disponibles dans les établissements fréquentés en 2025-2026, à partir du 30 juin 2026,

saio@ac-guyane.fr

**Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS
Route de Baduel
Troubiran
BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX
Tel.: 0594 27 20 62**